

# Margrethe Vestager frappe un nouveau géant américain

- La Commission européenne a condamné Amazon à rembourser 250 millions d'euros au Luxembourg.
- Le géant de la vente en ligne aurait reçu un avantage fiscal sélectif.
- Après Starbucks et Apple, c'est le troisième dossier américain sur cinq.

## 250 millions

### Aide illégale

Amazon aurait reçu une aide d'Etat illégale en payant nettement moins d'impôts que ses concurrents ne bénéficiant pas du même "ruling" fiscal au Luxembourg.

**E**t de cinq ! Margrethe Vestager, la commissaire européenne à la Concurrence, vient de boucler sa cinquième enquête relative aux aides fiscales sélectives octroyées par des Etats membres de l'UE à certaines multinationales. En octobre 2015, la "dame de fer" avait condamné Fiat et Starbucks à rembourser 20 à 30 millions d'euros, respectivement au Luxembourg et aux Pays-Bas. En janvier 2016, la Danoise avait ordonné à la Belgique de récupérer plus de 700 millions auprès de 35 multinationales. Et, en août 2016, c'est Apple qui avait été condamné à rembourser la somme record de 13 milliards d'euros à l'Irlande. A côté de cela, les 250 millions d'euros infligés ce mercredi à Amazon semblent être une broutille. Quant aux cas McDonald's et Engie, ils sont toujours sous investigation. Tentons d'y voir plus clair dans le dossier Amazon.

## 1 Que reproche-t-on à Amazon ?

Selon la Commission, Amazon a bénéficié d'un traitement fiscal favorable au Luxembourg entre 2006 et 2014. Ce traitement a été octroyé via un "ruling" – une décision fiscale anticipée – obtenu auprès de l'administration fiscale luxembourgeoise en 2003, et reconduit en 2011. Résultat: Amazon aurait payé quatre fois moins d'impôts que les sociétés soumises au régime ordinaire.

## 2 Comment s'y est pris Amazon ?

La Commission européenne accuse le géant américain d'avoir utilisé la méthode classique de manipulation des prix de transferts. Les prix de transferts sont des factures que se paient des entreprises appartenant à un même groupe lorsqu'elles se fournissent des biens et services entre elles. La règle habituelle est que la facturation doit être conforme au prix du marché, c'est-à-dire comme si la relation commerciale avait lieu entre des sociétés indépendantes. Or les services de Margrethe Vestager estiment que la redevance payée pour l'utilisation de la propriété intellectuelle du groupe Amazon ne correspondait pas à la réalité économique. Le schéma mis en place par Amazon en Europe tient autour de deux sociétés : Amazon EU et Amazon Holding. Amazon EU est la société opérationnelle, établie et taxée au Luxembourg. Avec ses 500 employés, elle gère les ventes d'Amazon dans toute l'Europe. Quant à Amazon Holding, il s'agit, selon la Commission européenne, d'une coquille vide uniquement destinée à détenir la propriété intellectuelle du groupe pour l'Europe. La manipulation des prix de transferts se refléterait dans les paiements réalisés depuis Amazon EU vers Amazon Holding. Cette dernière étant établie sous une forme juridique particulière, elle n'est pas du tout taxée au Luxembourg. Amazon avait donc tout intérêt à faire remonter les bénéfices d'Amazon EU vers Amazon Holding via le paiement d'une redevance excessive.

## 3 Pourquoi 250 millions d'euros ?

Les services de Margrethe Vestager ont évalué quels auraient été les bénéfices enregistrés chez Amazon EU si Amazon Holding n'existait pas. En appliquant le taux d'imposition normal sur ces bénéfices, la Commission arrive au montant de 250 millions d'euros à

rembourser. Il paraît cependant curieux que le gendarme de la concurrence n'ait pas évalué la véritable valeur de la redevance qu'aurait dû payer Amazon EU à Amazon Holding pour l'utilisation de la propriété intellectuelle. En effet, Margrethe Vestager a insisté sur le fait que c'était l'exagération de la valeur de cette redevance qui avait fondé sa condamnation.

#### 4 Les entreprises remboursent-elles ?

Jusqu'à présent, l'Irlande est le seul pays qui n'a pas satisfait aux exigences de la Commission européenne. Margrethe Vestager a donc assigné l'Irlande devant la Cour de justice de l'Union européenne pour la non-récupération des 13 milliards d'euros auprès d'Apple. De leur côté, le Luxembourg et les Pays-Bas auraient déjà récupéré l'aide illégale auprès de Fiat et Starbucks. Quant à la Belgique, elle est occupée à récupérer les 700 millions d'euros auprès des 35 multinationales concernées. Si la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont appliqué la décision de la Commission européenne, cela ne veut pas dire qu'ils sont d'accord. Comme l'Irlande, ces trois pays ont fait appel devant la Cour européenne de justice.

**Laurent Lambrecht**